



RCS : BERNAY

Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00026

Numéro SIREN : 502 168 016

Nom ou dénomination : 27 ORGANISATION

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2017 sous le numéro de dépôt 1250

Extrait

2017/A/1250

2008B26

27 ORGANISATION

- 2 OCT. 2017

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 6.000 €uros

Siège social : Rue du 8 Mai 1945
27500 PONT AUDEMER

502 168 016 R.C.S. BERNAY

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - BERNAY
B.P. 30562
27305 BERNAY CEDEX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le premier Septembre à dix heures trente,

Les Associées de la Société à Responsabilité Limitée **27 ORGANISATION**, se sont réunies à SAINT BERTHEVIN (53940) 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtellier II, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation régulière de la Gérance.

Etaient représentées :

- **La société C.F. PRODUCTION,**
propriétaire de 60 Parts
- **La société EURE PREPARATION,**
propriétaire de 60 Parts
- **La société GENERALE EXPEDITION,**
propriétaire de 60 Parts
- **La société P.A. STOCKAGE,**
propriétaire de 60 Parts
- **La société NORMANDIE PRODUCTION,**
propriétaire de 60 Parts

SOIT AU TOTAL..... 300 Parts

L'assemblée est présidée par Monsieur HEUCLIN Patrick, représentant la société C.F. PRODUCTION, l'une des associées de la société.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital est représentée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **DEMISSION D'UN COGERANT ;**
- **NOMINATION D'UN COGERANT ;**
- **APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL EN VERTU DE L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

La Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de la Gérance.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur THIBAULT David, de ses fonctions de cogérant de la société à compter du 1^{er} Septembre 2017.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, en qualité de cogérant de la société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur HEUCLIN Patrick,**
né le 22 Décembre 1971 à FERRIERE LA GRANDE (59)
demeurant à CAUDEBEC EN CAUX (76490) 9, rue de la Boucherie,

et ce, à compter du 1^{er} Septembre 2017.

Monsieur HEUCLIN Patrick exercera ses fonctions à compter du 1^{er} Septembre 2017, dans les conditions fixées par la loi et l'article 20 des statuts.

Monsieur HEUCLIN Patrick, ici présent, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, et n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

TROISIEME RESOLUTION

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicités et de dépôt au Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

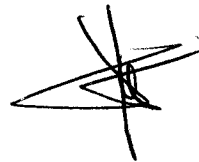
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associées représentées, ainsi que par le nouveau cogérant.

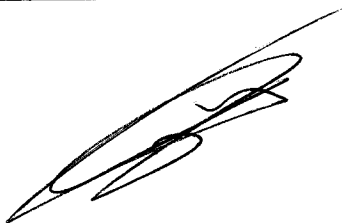
Société C.F. PRODUCTION,



Société EURE PREPARATION,



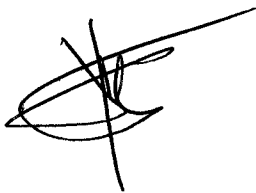
Société GENERALE EXPEDITION,



Société P.A. STOCKAGE,



Société NORMANDIE PRODUCTION,



M. HEUCLIN Patrick,



**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

